



DEFENDRE LE SERVICE PUBLIC D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE RECHERCHE !

D'inquiétantes dispositions sont préparées par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, avec la caution de deux rapports parlementaires et d'un rapport de l'IGAENR. L'été, comme l'an passé avec le vote de la loi LRU, risque de voir décidé la fin d'une répartition des budgets et des postes vers les établissements universitaires sur des critères nationaux. Suppression des moyens fléchés vers les IUT, les IUFM, les Ecoles, attribution des crédits (pour 10% à 30%) sur des critères très contestables de « résultats » qui accroîtront considérablement les inégalités entre les établissements, ... sont les dispositifs phares de ces dispositifs annoncés. (voir lettre flash 63, et rapports sur le site www.snesup.fr)

L'instance compétente, le CNESER, est encore une fois contournée !

Ces mesures qui viennent aggraver les dispositions de la loi LRU, s'inscrivent dans l'affaiblissement programmé des services publics et s'ajoutent aux menaces sur le CNRS, à la mise en cause de la formation des enseignants et des IUFM ; ces politiques se retrouvent aussi dans l'audiovisuel, la santé...

Le SNESUP s'oppose avec détermination à la mise en concurrence et à la casse des solidarités que veut imposer coûte que coûte le gouvernement.

La rencontre unitaire avec V. Pecresse ce jeudi 26 juin, imposée par les puissantes manifestations, le 19 juin, de la communauté scientifique autour du CNRS pour empêcher le vote de son démantèlement lors du Conseil d'Administration, a contraint la ministre à être sur la défensive pour la 1^{ère} fois depuis un an. Serait exclue du débat du CA du CNRS de juillet l'adoption d'une nouvelle architecture de l'organisme.

C'est un encouragement à accentuer la mobilisation sur nos revendications :

- défense de la recherche publique et refus du démantèlement du CNRS
- déblocage de moyens et exigence de créations d'emplois statutaires au budget 2009 répartis avec équité
- défense de la démocratie et de la collégialité : nécessité d'un cadrage national, régulation démocratique de la recherche et des formations fondée sur des instances nationales élues, refus des visions managériales, attribution des PEDR à 80% par les sections du CNU
- défense de la formation des enseignants et des IUFM
- défense des statuts des personnels, refus de la modulation et de la précarité, droit à la recherche
- rééquilibrage des financements entre crédits récurrents et ANR

Dans la continuité des actions menées contre la loi LRU, contre les démantèlements des organismes de recherche, de la formation des enseignants et des IUFM, le SNESUP appelle à construire dans tous les établissements une dynamique syndicale à vocation majoritaire. Il met en débat le dispositif d'actions suivants pour les semaines et mois à venir :

- la rétention temporaire des rapports d'évaluation de la recherche liés à l'ANR et l'AERES, en concertation avec l'intersyndicale, SLR, SLU, et une réelle vigilance sur le CA du CNRS si la ministre ne tenait pas ses engagements. Vote de motions dans les CA et CS des universités nombreux à se tenir jusqu'au 11 juillet.
- une initiative spectaculaire « nuit des IUFM » le 4 septembre, des Etats Généraux sur le sujet à la rentrée

Après les examens universitaires de septembre et la reprise des activités pédagogiques seraient mis en oeuvre

- grève administrative des tâches locales et nationales dans la première quinzaine d'octobre
- grève des enseignements à partir du début de la seconde quinzaine d'octobre

Le SNESUP appellera aussi les universitaires à prendre leur part aux actions unitaires liées aux questions emploi, salaires, ... avec la FSU dans le cadre le plus unitaire.

Cette progressivité des formes de lutte invite à associer à chaque étape, sur des objectifs clairs et partagés, des collègues en nombre croissant. C'est nécessaire et possible.

Paris le 26 juin (la CAN du SNESUP)

Syndicat National de l'Enseignement Supérieur – FSU

78, rue du Faubourg Saint-Denis – 75010 – PARIS

Tél. : 01. 44. 79. 96. 21. – Fax : 01. 42. 46. 26. 56. – Courriel : sg@snesup.fr